

ANP

La gestion des achats en chantier

● En plus de la mise en place d'un nouveau système intégré de sa gestion budgétaire, l'ANP entame une refonte de son système d'achats. Les nouvelles modalités devraient être opérationnelles d'ici la fin de l'année.

L' autorité de régulation portuaire poursuit son plan d'action 2016 en matière de mise à niveau des systèmes de gestion comptable. L'Agence nationale des ports (ANP) devra ainsi, avant la fin de ce mois de mars, procéder au lancement d'un nouveau système pour les achats, parallèlement à la mise en place et la maintenance d'un système intégré de gestion financière et budgétaire. Les deux nouveaux projets découlent des exigences contenues dans la stratégie portuaire qui s'étend jusqu'à 2030 et qui inscrit la modernisation des outils de gestion comptable de l'Agence parmi les grandes priorités. Les contraintes liées à une meilleure efficacité des commandes mais aussi l'exécution des marchés dans les conditions les plus avantageuses pour les deux parties restent les principaux objectifs des nouveaux programmes de modernisation des

2015. L'ANP impose depuis le début de cette année 2016 aux agents maritimes et consignataires de navires, la transmission dématérialisée des documents d'escalas des navires

émanant de leurs services et à destination de l'autorité portuaire et exploitants portuaires. ●

PAR **YOUNÈS BENNAJAH**
y.bennajah@leseco.ma

La modernisation des outils de gestion comptable figure parmi les priorités de l'Agence.

états comptables. Les deux nouvelles initiatives devront améliorer tout ce qui porte sur le suivi d'exécution du budget, de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le contrôler les états d'exécution du budget en les rapprochant aux prévisions. Les modalités de la tenue des journaux comptables devront aussi s'intégrer au nouveau système. L'Agence prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités de ses commandes, de se mettre en conformité avec les dispositions contenues dans le programme e-Gouvernement, et qui englobent l'ensemble des garanties de transparence offertes aux cocontractants des établissements publics, essentiellement la définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est à noter que les prévisions du trafic portuaire 2016 s'établissent à 76,6 millions de tonnes, soit une progression de 5,2% par rapport à